

COMMUNES DE BOUILLARGUES, CAISSARGUES, GARONS, NIMES, SAINT GILLES

AVIS D' ENQUETE

Préalable à l'institution de servitudes destinées à la protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique de l'aérodrome de Nîmes

Projet : Il sera procédé à une enquête publique préalable à l'institution de servitudes de protection contre les obstacles et les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique de l'aérodrome de Nîmes sur les communes de Bouillargues, Caissargues, Garons, Nîmes et Saint Gilles, en application des articles R25 et R31 du code des postes et communications électroniques.

Durée de l'enquête: 16 jours consécutifs, **du lundi 1er juin au mardi 16 juin 2015 inclus.**

La décision d'institution des servitudes de protection pouvant être adoptée au terme de cette enquête sera prise par décret selon les articles R25 et R31 du code des postes et communications électroniques.

Commissaire enquêteur: M. Jacques ROUMANIE, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Périmètre de l'enquête et siège de l'enquête :

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, dans les mairies de Bouillargues, Caissargues, Garons, Nîmes (locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes) et Saint Gilles, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à M. Jacques ROUMANIE, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, A l'attention de M. Jacques ROUMANIE, commissaire enquêteur, BP 22, 30128 GARONS).

Le commissaire enquêteur les annexera au registre d'enquête sans délai après les avoir visées.

Permanences: Le commissaire enquêteur recevra en personne le public aux dates et heures suivantes

En Mairie de Garons, Hôtel de Ville

le lundi 1^{er} juin de 9h00 à 12h00

et le mardi 16 juin de 15h00 à 18h00


En Mairie de Nîmes, Locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard

le mercredi 10 juin de 9h00 à 12h00

Publicité: L'avis d'ouverture d'enquête sera affiché dans les communes Bouillargues, Caissargues, Garons, Nîmes et Saint Gilles.

Le rapport et l'avis motivé que le commissaire enquêteur est tenu de rendre dans un délai de 30 jours, pourront être consultés par le public en mairie de Bouillargues, Caissargues, Garons, Nîmes et Saint Gilles, et à la prefecture du Gard (direction des collectivités et du développement local-bureau de l'urbanisme et des affaires foncières), pendant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur des Collectivités
et Du Développement Local

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line extending to the right.

Gilles GUILLAUD